

TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES	FONCTION	DOSE MAX. D'EMPLOI	VOLUME MAX. DE BOUILLIE	STADE D'APPLICATION	NOMBRE D'APPLICATION MAX/AN	DÉLAI AVANT RÉCOLTE (DAR)	ZNT AQUATIQUE (MÈTRES)
Fruits à pépins* Traitement des parties aériennes* Action sur la chute des fruits	Pommier Poirier Cognassier Nêfles Nashi Pommelette	Fixation	0,15 Kg/hL	0,5 L de bouillie pour 100 arbres (40 L/ha)	Juste avant la récolte	2	7 jours	5
Fruits à pépins* Traitement des parties aériennes* Action sur la nouaison	Pommier Poirier Cognassier Nêfles Nashi Pommelette	Eclaircissage			BBCH 71		90 jours	
Arbres et arbustes*Trt Part.Aer.*Régul. Croiss. Org. Aériens	Uniquement sur sapin de Noël	Limitation de la croissance	22 g/L	1000 L/ha	Entre les stades BBCH 31 et BBCH 39	3	NA	5

NUFARM SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau ci-dessus et décline toute responsabilité concernant son utilisation pour d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Pour les usages mineurs dont l'autorisation de mise sur le marché a été accordée dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n° 1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité.

Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Fixation et éclaircissage des pommiers

Limitation de croissance des organes aériens des Sapins de Noël

Nom homologué : RHODOFIX®

AMM n°7400755

Famille de produit : Régulateur de croissance

Composition : 1% p/p (soit 10 g/kg) acide 1-naphtylacétique (ANA)

Formulation : Poudre soluble dans l'eau (SP)

MODE D'ACTION

RHODOFIX® intervient en modifiant les équilibres des hormones végétales Auxine-Ethylène et provoque un éclaircissage contrôlé en vue d'améliorer la qualité de production et de diminuer l'alternance (équilibre entre fructification et croissance végétative).

Les résultats sont sous la dépendance étroite du climat, de la variété et de la vigueur des arbres. L'éclaircissage avec **RHODOFIX®** doit être essentiellement appliqué à des vergers, lorsque la floraison est abondante et les conditions de pollinisation favorables. A cette époque, l'importance de la nouaison peut être évaluée. Il est conseillé de procéder à des traitements de mise au point afin de bien déterminer les doses et stades d'emploi adaptés à la variété et au contexte régional de culture avant de généraliser la méthode.

Sur Sapins de Noël, l'application de **RHODOFIX** permet d'obtenir une limitation de la croissance des flèches.

Après application, la croissance moyenne est de 20 à 30 cm/an.

Une flèche non tritée peut atteindre une croissance de 40 à 50 cm par an.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

CONDITIONS D'APPLICATIONS

- Le maximum d'efficacité est obtenu avec des applications précoces quand les fruits présentent un diamètre entre 8 et 12mm, ce qui correspond à un délai de 10 à 25 jours après la floraison selon les variétés et les conditions locales.
- L'éclaircissage est plus fort lorsque, pour la même variété, les fruits sont plus petits.
- Dans les grands vergers, la réalisation du traitement pouvant durer plusieurs jours, intervenir suffisamment tôt pour que la fin de l'application ait lieu au moment où le fruit central des bouquets a un diamètre de 14mm.

Les conditions à respecter pour obtenir les meilleurs résultats visent à laisser sécher lentement la bouillie sur les feuilles, afin de permettre une bonne assimilation du produit. Des applications tardives de **RHODOFIX®** peuvent provoquer un accroissement de fruits pygmées sur les variétés de type Delicious.

Le nombre de traitement avec **RHODOFIX®** est lié au taux de floraison et aux conditions de pollinisation ainsi qu'aux objectifs de production. Consulter les programmes régionalisés (1 ou 2 applications **RHODOFIX®** et complément de programme). Eviter de réaliser un traitement phytosanitaire de couverture (fongicide, insecticide) 2 jours avant et 2 jours après le traitement d'éclaircissage avec **RHODOFIX®**. Le dépôt de produit sur les feuilles risque de gêner l'absorption de **RHODOFIX®**.

Conditions d'application sur Sapins de Noël

Application au badigeon à l'aide d'un système à double rouleaux, imprégnés d'une bouillie contenant 0,22 g/L de substance active par litre de bouillie.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

La pulvérisation doit être finie, mouillante et bien couvrir la zone des bouquets floraux des arbres. S'agissant d'un régulateur de croissance, des risques de phytotoxicité différents peuvent être attendus selon les variétés.

Eviter les fortes chaleurs qui risquent de provoquer des réactions sur le feuillage ou les températures trop basses qui limitent l'action du produit.

Le traitement doit être réalisé entre 15 et 25°C de préférence le soir par une hygrométrie élevée (80-95%).

Eviter de traiter par vent trop fort et sec.

- Ne pas pulvériser à moins de 5 mètres des points d'eau et éviter tous débordements de rampe sur les mares, cours d'eau et fossés.
- Ne mélanger à aucun autre produit phytopharmaceutique.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Traiter par temps calme, sans vent et en dehors des périodes à forte chaleur.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

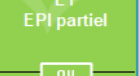
Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVERISATEUR A DOS	NETTOYAGE	
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)		✓	✓	✓	✓ (**)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1					✓
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)					
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 4	Type 4	Type 4	
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006			✓		

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE

Caractéristiques des EPI ▼		APPLICATION AVEC :			PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
		LANCE				NETTOYAGE
		SANS CONTACT intense AVEC LA VÉGÉTATION (Culture basse (≤50 cm))	CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION (Culture haute (> 50 cm))	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)					 (**)	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1						
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4			 Type 4	 Type 3	 ou Type 3 ou 4	
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006						

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation du vigueur.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. NUFARM SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

CLASSEMENT



ATTENTION

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Délai de rentrée sur la parcelle traitée : 24 heures

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Sp1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Pour l'usage sur arbres et arbustes, respecter une distance d'au moins 5 mètres entre le dernier rang traité et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

NUFARM SAS

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

<https://nufarm.com/fr/>